

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version du 01/072025

CGV DEFI4

Table des matières

1. Préambule.....	3
1.1 Objet.....	3
1.2 Identification de DEFI4.....	3
1.3 Champ d'application.....	3
2. Description des produits et services.....	4
2.1 Formation.....	4
2.2 Séminaire.....	4
2.3 L'accompagnement à la transformation.....	5
2.3.1 Support innovation.....	5
2.3.2 Atelier pratique d'acculturation.....	5
2.3.3 Ingénierie de formation.....	6
3. Sous traitance.....	6
4. Conditions financières.....	7
4.1 Adhésion simple.....	7
4.2 Service Pack.....	7
4.3 Devis spécifique.....	7
4.4 TVA et autres taxes.....	8
4.5 Modalités du Client.....	8
4.6 Facturation.....	8
5. Responsabilité.....	9
5.1 Limites.....	9
5.2 Force majeure.....	9
6. Protection des données ; Informatique et libertés.....	10

6.1	Collecte des données.....	10
6.2	Finalité de traitement.....	10
6.3	Droits de l'utilisateur.....	10
7.	Propriété Intellectuelle.....	11
7.1	Contenu.....	11
7.2	Licence d'utilisation.....	12
8.	Réclamation et Litiges.....	13
9.	Modifications et acceptation des CGV.....	13

1. Préambule

1.1 Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits et/ou de services proposés par DEFI4 à ses clients (ci-après « le Client »), via le site internet www.defi4.fr ou tout autre canal.

1.2 Identification de DEFI4

DEFI4 est une association qui a pour objet le soutien à la transformation de l'industrie et du digital (industrielle, digitale, décarbonation, ...) à destination de tout public.

DEFI4 met à disposition son accompagnement dans le cadre d'une approche partenariale, ouverte sur l'écosystème.

En tant qu'organisme de formation certifié « QUALIOPi » (certification qualité), DEFI4 propose des sessions régulières de formation permettant d'accompagner les montées en compétences nécessaires à la transformation des entreprises industrielles

DEFI4 est organisé pour répondre à des besoins particuliers, des formations spécifiques, des séminaires sur mesure, ou accompagner via différents dispositifs sur mesure pour soutenir l'évolution des métiers et la transformation digitale et décarbonée.

DEFI4 propose également des supports à l'innovation, des ateliers d'acculturation ou de l'ingénierie de formation.

1.3 Champ d'application

Les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes conclues entre DEFI4 et toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de sa commande. La validation de la commande vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Description des produits et services

2.1 Formation

Les sessions régulières sur des parcours de formation professionnelle permettant d'accompagner les montées en compétences nécessaires à la transformation des entreprises industrielles, telles que :

- La capacité à intervenir à distance, à travailler en équipe
- Le pilotage et la gestion des processus, avec l'apport de la mobilité
- La mise à profit des solutions liées à l'utilisation massive des données, et l'intelligence artificielle
- Les nouveaux métiers liés à la mise en place des nouvelles lignes « digital natives »
- L'acquisition des compétences liées au déploiement des nouvelles solutions

Ces parcours visent à :

- Accompagner les collaborateurs dans l'utilisation des nouvelles solutions et processus industriels en place
- Développer les qualifications en matière de digitalisation
- Accroître une culture commune d'entreprise de l'industrie du futur

Ils intègrent des kits pédagogiques adaptés et mettent à profit les nouvelles technologies.

Les formations spécifiques sont établies sur mesures font l'objet de devis spécifiques.

2.2 Séminaire

DEFI4 propose des séminaires sur mesure, permettant d'accompagner ses membres dans l'appropriation des démarches de transformations digitales et décarbonées.

Ces séminaires couvrent des activités telles que :

- La sensibilisation aux technologies et aux usages de l'Industrie 4.0
- L'élaboration d'une feuille de route digitale
- Des actions de conduite du changement

Ces séminaires, en fonction de la durée, peuvent intégrer des ateliers de sensibilisation aux nouvelles technologies, de créativité, et d'échanges.

2.3 L'accompagnement à la transformation

DEFI4 accompagne ses membres via des services:

- d'atelier de sensibilisation
- d'ingénierie de formation
- de support d'innovation
- sur mesure pour soutenir l'évolution des métiers et la transformation digitale et décarbonée

DEFI4 peut se positionner comme chef de file sur :

- Des appels à manifestation d'intérêt
- Des appels à projets liés à ses missions, au nom des membres de l'association.

2.3.1 Support innovation

DEFI4 propose des services liés à :

- La compréhension des enjeux des technologies de l'Industrie 4.0
- Le partage de cas d'usages et retours d'expérience concrets sur leur déploiement
- Les bonnes pratiques pour réussir cette transformation

Pour cela, DEFI4 mobilise des experts pour intervenir en support des projets industrie 4.0 de ses membres en passant par :

- L'élaboration de la feuille de route jusqu'au benchmark des solutions envisageables
- La mise en place de la gouvernance
- La conduite du changement, l'ingénierie de parcours de formation adapté pour réussir le déploiement des nouvelles solutions

2.3.2 Atelier pratique d'acculturation

DEFI4 propose des ateliers pratiques pouvant être utilisés lors d'événements ouverts au plus grand nombre (journée thématique santé sécurité, journée de la science, etc.) ou lors de séminaires permettant de sensibiliser aux technologies ou aux cas d'usages et technologies de l'Industrie 4.0.

- Ces ateliers sont livrés clés en mains (équipement, animation, animateur) pour la durée de l'événement
- Ces ateliers peuvent faire l'objet de devis spécifiques ou être inclus dans un Service Pack.

2.3.3 Ingénierie de formation

DEFI4 propose :

- Une approche méthodologique
- Des outils permettant d'accompagner ses membres dans la création de nouveaux parcours mettant à profit les technologies de l'Industrie 4.0.

Cette ingénierie pédagogique peut aboutir à la création de parcours de formation inscrits au choix au catalogue de DEFI4, ou au catalogue du membre si ce dernier est un organisme de formation

Ces sessions d'ingénierie sont généralement incluses dans un Service Pack.

3. Sous traitance

DEFI4 se réserve la faculté de recourir à des prestataires ou sous-traitants de son choix pour l'exécution de tout ou partie de ses obligations contractuelles, notamment la fabrication, la livraison, l'installation, ou la réalisation des prestations prévues dans le cadre de la relation.

Le recours à la sous-traitance n'exonère en aucun cas DEFI4 de sa responsabilité à l'égard du Client. Il demeure seul garant de la bonne exécution du contrat, dans les délais et conditions prévus aux présentes CGV.

Le Client accepte expressément que des tiers puissent intervenir dans l'exécution du contrat, y compris pour l'accès à ses locaux ou à ses données, dans le respect des règles applicables en matière de confidentialité, de sécurité et de protection des données personnelles.

4. Conditions financières

4.1 Adhésion simple

Le montant de l'adhésion annuelle à l'association est fixé par son Conseil d'Administration de l'association. Il est fixé à 2500 EUR.

Par cette adhésion, le Client accepte les statuts de l'association, il devient membre.

4.2 Service Pack

Les Service Pack sont organisés par thématique (Formation, Innovation, Ingénierie, ...). Ils représentent un regroupement de services accessibles de manière flexible en cours d'année, dans la limite du quota défini.

Un Service Pack se décline en 3 formules, bronze argent ou or, qui contiennent des services équivalents, mais de volumes différents, et avec une tarification unitaire de plus en plus avantageuse en fonction du volume souscrit.

Lorsque le Client le souhaite, il peut souscrire à un Service Pack. Il doit obligatoirement être membre, donc à jour de cotisation adhérent.

Un Service Pack est souscrit pour une année. Un contrat cadre et son annexe préciseront la relation de DEFI4 avec le Client.

En cas de passage à un Service Pack supérieur en cours d'année, la différence de montant entre les 2 Service Pack est facturée en seule fois. Un nouvel avenant peut alors être signé pour formaliser cette évolution.

En cas de sous consommation du volume prévu dans le Service Pack, les éléments non consommés ne peuvent être reportés que l'année suivante, dans la limite de 20 % du volume initial, et sous réserve de signature d'un nouveau Service Pack.

En cas d'atteinte du volume prévu, le membre sera informé et les potentielles sur consommations seront, au choix :

- Facturées au tarif en vigueur des « prestations hors Service Pack »
- Ou incluses dans le passage à une formule supérieure du Service Pack
- Ou négociées à des conditions spécifiques entre les parties, et formalisées dans un avenant au contrat.

4.3 Devis spécifique

En fonction du besoin identifié, un devis pourra préciser la relation de DEFI4 avec le Client.

4.4 TVA et autres taxes

Sauf précision contraire dans le devis, les sommes facturées sont exprimées hors taxes (HT). Le Client doit régler les sommes dues majorées de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de toute autre taxe en vigueur au jour de la facturation.

4.5 Modalités du Client

Le Client s'engage à fournir à DEFI4, dans les meilleurs délais, l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement et à l'émission des factures, ainsi que tout élément requis pour assurer le bon traitement comptable. À défaut, DEFI4 ne pourra être tenu responsable d'un éventuel retard de facturation ou de paiement en découlant.

4.6 Facturation

Conformément aux articles L.6353-5 et L.6353-6 du Code du travail, aucune somme ne pourra être exigée du Client avant l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat ou devis. La facture pourra être émise au début de la formation ou du service proposé.

Sauf mention contraire dans le contrat cadre ou son annexe, le Service Pack est payable en une fois avant le début des prestations.

Sauf mention contraire dans le devis, il est exigé un paiement de 30 % à la commande, le solde suivant le planning de réalisation.

Lorsqu'une facture est présentée, elle doit être acquittée avant l'échéance précisée dans la facture. Aucun escompte ne pourra être enregistré. Tout paiement différé au-delà des échéances initiales sera majoré de plein droit et sans autre avis d'un intérêt de 1.50 % par mois de retard. Pour les professionnels, conformément aux dispositions prévues aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code du commerce relatifs à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, une somme de 40 euros net de TVA pourra être appliquée en sus des pénalités légales.

En cas de non-paiement, DEFI4 se réserve le droit de :

- Suspendre l'exécution de la commande ou des livraisons en cours
- Exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues
- Résilier de plein droit la commande après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de [8] jours.

DEFI4 se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire sur justification lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Dans le cas d'une prise en charge des frais par un organisme agréé, le Client est entièrement responsable du processus. Il doit fournir à DEFI4 un justificatif de prise en charge dès le début de la prestation permettant la subrogation de paiement. A défaut ou en cas de refus, le Client s'engage à supporter l'ensemble des frais.

5. Responsabilité

5.1 Limites

DEFI4 ne saurait être tenu responsable des résultats obtenus dans le cadre de l'exécution des prestations, notamment en cas de fourniture d'informations incomplètes ou erronées par le Client.

En aucun cas, la responsabilité de DEFI4 ne saurait être engagé pour des dommages directs, indirects ou immatériels, qui pourraient résulter de l'achat ou de l'utilisation des produits ou services fournis.

DEFI4 ne pourra être tenu responsable en cas de mauvaise utilisation du produit par le Client, de négligence, de défaut d'entretien, ou d'utilisation non conforme aux instructions fournies.

5.2 Force majeure

DEFI4 ne pourra être tenu responsable d'un retard ou d'une inexécution de ses obligations en cas de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code civil. En cas d'événement de force majeure empêchant la poursuite de la relation DEFI4 informera le Client dans les meilleurs délais.

Aucune indemnité ni pénalité ne pourra être réclamée à DEFI4 du fait de l'annulation ou du report causé par un cas de force majeure.

6. Protection des données ; Informatique et libertés

Dans le cadre de l'exécution de la relation contractuelle, DEFI4 et le Client s'engagent à respecter toutes les dispositions, loi et règles relatives à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

6.1 Collecte des données

Le Client est informé que des données personnelles le concernant, ainsi que concernant les bénéficiaires, peuvent être collectées et traitées par DEFI4, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins de gestion de la relation.

6.2 Finalité de traitement

Ces données sont strictement nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et sont destinées exclusivement aux services internes de DEFI4 ainsi qu'aux éventuels sous-traitants ou partenaires. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité du traitement et en conformité avec les durées légales applicables.

6.3 Droits de l'utilisateur

Conformément aux dispositions du RGPD, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite à ou via www.defi4.fr. En cas de réclamation, la personne concernée peut saisir la CNIL.

Pour les autres données personnelles manipulées par DEFI4, leur identification et traitements sont détaillés en ligne dans www.defi4.fr/politique-de-confidentialite/

7. Propriété Intellectuelle

7.1 Contenu

La propriété intellectuelle (PI) se réfère à la protection légale des créations de l'esprit humain, englobant un large éventail de domaines tels que les inventions, les œuvres littéraires et artistiques, les symboles, noms et images utilisés dans le commerce. Elle vise à encourager l'innovation et la créativité en conférant aux créateurs et inventeurs des droits exclusifs sur leurs créations ou inventions, pour une période déterminée.

Il est convenu comme suit :

Propriété intellectuelle existante : Chaque partie, tant DEFI4 que le Client déclare et garantit qu'elle est la seule détentrice des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments qu'elle apporte à la collaboration et qu'elle n'enfreint aucun droit de tiers en les mettant à disposition.

Créations conjointes : Si des travaux créatifs sont développés conjointement par les 2 parties au cours de la collaboration, ceux-ci seront considérés comme des créations conjointes. Les parties conviennent de partager équitablement les droits de propriété intellectuelle sur ces créations conjointes, sauf disposition contraire écrite entre elles.

Transfert de droits : Dans la mesure où la collaboration donne lieu à la création de Propriété Intellectuelle, chaque partie transfère à l'autre, de manière irrévocable et mondiale, tous les droits, titres et intérêts sur la Propriété Intellectuelle créée au cours de la collaboration.

Exploitation des résultats : Les parties conviennent de manière mutuelle et réciproque d'exploiter la Propriété Intellectuelle résultant de la collaboration de manière raisonnable et de bonne foi, conformément aux objectifs convenus entre elles.

Confidentialité : DEFI4 et le Client s'engagent à maintenir la confidentialité de toute information sensible échangée dans le cadre de la collaboration, y compris les détails concernant la Propriété Intellectuelle. Aucune information ne pourra être divulguée sans l'autorisation conjointe des parties.

7.2 Licence d'utilisation

Le Client bénéficie, à compter du complet paiement de la commande, d'un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utiliser les produits ou contenus numériques fournis par DEFI4, dans les conditions et limites précisées ci-après.

La présente licence est accordée exclusivement pour les besoins propres du Client, pour une durée limitée sauf stipulation contraire, et pour une utilisation strictement conforme à la finalité prévu.

Sauf autorisation expresse et préalable de DEFI4, il est strictement interdit au Client de :

- Reproduire, copier, modifier, adapter, traduire, publier, transmettre, diffuser ou distribuer tout ou partie des éléments fournis
- Exploiter commercialement, louer, prêter ou transférer les produits ou contenus à un tiers
- Détourner ou contourner les dispositifs de protection technique éventuellement intégrés.

Toute utilisation non conforme est susceptible d'engager la responsabilité du Client et de constituer un acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale, passible de sanctions civiles et pénales.

DEFI4 conserve l'entière propriété intellectuelle des contenus, outils, documents, logiciels ou produits mis à disposition, à l'exception des droits expressément concédés.

8. Réclamation et Litiges

Toute réclamation relative à un élément fourni par DEFI4, doit être formulée par écrit dans un délai de 5 jours à compter de la livraison ou de la réalisation de la prestation, à l'adresse contact@defi4.fr.

Le Client devra fournir toute justification nécessaire, aucune réclamation ne pourra être traitée sans ces informations.

DEFI4, s'engage à accuser réception de la réclamation et à y répondre dans un délai de 15 jours ouvrés, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

Les conditions générales et tous les rapports entre DEFI4 et le Client relèvent de la loi française. Tous les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du tribunal de Thionville quel que soit le siège ou la résidence du Client.

9. Modifications et acceptation des CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont mises à disposition du Client sur le site internet www.defi4.fr, où elles sont directement consultables et peuvent également être communiquées sur simple demande.

DEFI4 se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

En cas de modification substantielle des CGV, DEFI4 pourra en informer ses Clients par tout moyen approprié (publication sur le site, e-mail, ...). Ces modifications ne s'appliqueront pas aux contrats conclus antérieurement, sauf acceptation expresse du Client.